

De meilleures garanties pour un tarif équivalent à celui de la base conventionnelle

Exemples de remboursements de la garantie de base

Dépense de votre salarié	Base de remboursement du régime obligatoire d'Assurance maladie	Remboursement du régime obligatoire d'Assurance maladie	Remboursement de la garantie complémentaire de base <i>MGP Sécurité</i>	Reste à charge du salarié
CONSULTATION CHEZ UN GÉNÉRALISTE DANS LE CADRE DU PARCOURS DE SOINS ET DU CONTRAT D'ACCÈS AUX SOINS				
23 €	23 €	16,10 € - 1 € = 15,10 €	6,90 €	1 €
DENTAIRE - COURONNE SPR50				
300 €	107,50 €	75,25 €	193,50 €	31,25 €
OPTIQUE - MONTURE				
80 €	2,84 €	1,70 €	65 €	13,30 €
OPTIQUE - 2 VERRES BLANCS SIMPLE FOYER, IDENTIQUES				
200 €	4,12 X 2 = 8,24 €	5,31 €	180 €	14,69 €

Tarifs mensuels

Les cotisations du régime conventionnel obligatoire sont réparties entre l'employeur et le salarié*.

FORMULES DE COTISATION	EN COMPLÉMENT DE LA BASE				
	Base obligatoire	Option 1 Facultatif	Option 2 Facultatif	Régime amélioré 1 base + option 1 obligatoire	Régime amélioré 2 base + option 2 obligatoire
ISOLÉ	0,84 % PMSS	0,89 % PMSS	1,11 % PMSS	1,55 % PMSS	1,75 % PMSS
FAMILLE (FACULTATIF)	2,05 % PMSS	2,19 % PMSS	2,73 % PMSS	3,82 % PMSS	4,29 % PMSS

Ces tarifs sont TTC et incluent la taxe CMU et TSCA.

Les cotisations étant exprimées en pourcentage du plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS) en vigueur au 1^{er} janvier de l'exercice en cours. Elles augmenteront chaque année en fonction de l'évolution de ce plafond.

*La participation de l'employeur devra être au minimum de 0,42 % du PMSS.

MGP Sécurité
s'adresse à tous
les salariés
de votre entreprise.